

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

Le présent rapport constitue le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026. Il est présenté au Conseil municipal dans les conditions prévues par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales et donne lieu à un débat spécifique suivi d'une délibération de prise d'acte.

Conformément au décret n°2016-841 (article D.2312-3), le rapport présente :

- **les orientations budgétaires en fonctionnement et en investissement**, assorties des hypothèses retenues (concours financiers, fiscalité, tarification, relations financières intercommunales...);
- **les engagements pluriannuels**, notamment les principales opérations d'investissement et, le cas échéant, les autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) ;
- **la structure et la gestion de la dette et le profil d'endettement** ;
- **une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs, incluant la durée du travail** pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Conventions de lecture : les montants présentés ci-après portent sur les **recettes et dépenses réelles** des sections et sont exprimés en euros et/ou en millions d'euros (M€) ; les arrondis sont précisés au cas par cas.

Sommaire

I. LES ORIENTATIONS POLITIQUES	3
II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026	6
III. LA STRUCTURE DE LA DETTE.....	19
IV. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL.....	21

I. LES ORIENTATIONS POLITIQUES

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2026 s'inscrit dans la continuité du projet politique porté par la Municipalité, tel qu'exprimé à la fois dans le discours de politique générale du Maire lors de la séance d'installation du Conseil municipal et dans le programme de mandat « Montrouge Ensemble 2026 ».

Le projet de la majorité municipale porte une ambition claire pour l'avenir de Montrouge :

- **Construire une ville plus verte, plus agréable à vivre et mieux adaptée aux besoins de ses habitants ;**
- **Développer une ville inclusive et solidaire**, qui accompagne chacun à chaque étape de sa vie, qui lutte contre l'isolement et qui renforce les liens entre les générations, les quartiers et les parcours ;
- **Promouvoir une ville qui émancipe et rassemble**, grâce à l'éducation, à la culture, à l'engagement citoyen et au dialogue, où la parole circule et où chacun peut prendre part aux décisions collectives.

Ce projet se décline en sept engagements complétés par une exigence transversale celle d'une ville bien gérée. Ils s'inscrivent dans la continuité du programme précédent et traduisent la volonté d'un développement responsable, équilibré et durable et d'une ville résiliente, inclusive, créative, attractive et ouverte à tous.

1. Une ville nature : Montrouge plus verte, plus écologique

La transition écologique constitue un axe structurant de l'action municipale et un critère de lecture de l'ensemble des politiques publiques. Les orientations budgétaires traduisent la volonté d'accélérer l'adaptation de la ville aux enjeux climatiques, en agissant à la fois sur le cadre de vie et sur les infrastructures.

Elles s'appuient notamment sur :

- le développement et l'extension des espaces verts comme le Parc Schuman et le jardin des poètes au 127 ? avenue de République,
- le renforcement de la végétalisation de l'espace public et de tous nos parcs,
- la lutte contre les îlots de chaleur pour favoriser le rafraîchissement de la ville,
- le développement de la biodiversité et de l'agriculture urbaine,
- l'accélération de la transition énergétique (géothermie, solaire, sobriété énergétique dans nos équipements communaux) et la réduction de notre empreinte carbone notamment à travers cette année les investissements dans notre Système de management de l'énergie dans les bâtiments municipaux, la mise en œuvre du Schéma directeur de l'aménagement lumière (SDAL),
- une gestion plus durable des ressources (eau, déchets, compost).

Cette orientation vise à faire de Montrouge une ville plus résiliente, plus respirable et durablement adaptée aux évolutions climatiques.

2. Une ville belle et tranquille : sécurité et propreté comme priorités

La tranquillité publique, la propreté et la qualité de l'espace public urbain constituent des attentes majeures des habitants. Les orientations du ROB traduisent une approche globale intégrant à la fois prévention, la présence humaine et la dissuasion.

Elles reposent notamment sur :

- le renforcement des moyens de la police municipale et de la coordination avec les services de l'État,
- la poursuite du déploiement de la vidéoprotection,
- le développement d'actions de prévention, notamment auprès des publics jeunes et des seniors (incivilités, cambriolages...),
- le renforcement des politiques de propreté comme la lutte contre les dépôts sauvages, le nettoyage des tags, la collecte des déchets avec VGSP,
- la qualité et l'esthétique urbaines et la préservation du patrimoine montrougien comme cette année celui du jardin d'enfants des Oliviers, du gymnase Rabelais, la remise en peinture de notre mobilier urbain notamment les mâts d'éclairage.

3. Une ville solidaire : être attentive à chacun

La politique sociale municipale vise à répondre de manière concrète et organisée aux fragilités passagères ou de long terme. Les orientations budgétaires traduisent la volonté de renforcer la lisibilité, la coordination et l'efficacité des dispositifs existants.

Elles s'articulent autour de plusieurs priorités :

- l'amélioration de l'accès aux soins et le renforcement de l'offre de santé de proximité,
- le développement de politiques de prévention (santé, isolement, violences intrafamiliales),
- le soutien aux publics fragiles (familles monoparentales, étudiants, personnes en situation de handicap, seniors),
- le renforcement de l'accompagnement social et des parcours de vie,
- la poursuite d'une politique de logement équilibrée et accessible.

4. Une ville du bien grandir : l'avenir de nos enfants

L'éducation, la petite enfance et la jeunesse constituent une priorité majeure de l'action municipale. Chaque jour, plus de 650 agents accompagnent nos tout-petits, nos enfants de maternelle et d'élémentaire. Les orientations du ROB visent à garantir des conditions optimales de développement et d'épanouissement pour les enfants, en agissant à la fois sur les équipements, les services et les politiques éducatives.

Elles portent notamment sur :

- le renforcement de l'offre d'accueil en petite enfance,
- la rénovation et la modernisation des écoles et des centres de loisirs,
- le développement de politiques éducatives élargies (prévention du harcèlement, usage des écrans, bien-manger, santé du cerveau),
- l'accès à la culture, au sport et aux activités citoyennes,
- le soutien aux familles dans leurs parcours éducatifs.

L'objectif est de faire de Montrouge une ville où l'on grandit dans de bonnes conditions, favorisant l'épanouissement et la réussite de chacun.

5. Une ville animée : commerce, culture et vie locale

La vitalité du tissu économique, associatif et culturel constitue un facteur essentiel de cohésion et d'attractivité. Les orientations budgétaires traduisent une politique volontariste en faveur de l'animation urbaine et du dynamisme local.

Elles reposent notamment sur :

- le soutien au commerce de proximité et aux polarités commerciales,
- le développement et la modernisation des équipements culturels,
- l'organisation d'événements culturels et festifs fédérateurs,
- le soutien aux associations et à l'engagement citoyen,
- l'accompagnement de l'innovation, de la création et de l'artisanat.

Cette orientation vise à maintenir une ville vivante, attractive et créatrice de lien social.

6. Une ville accessible : mobilités et qualité d'usage

Dans une ville dense, la qualité de vie repose également sur la fluidité des déplacements et la lisibilité de l'espace public. Les orientations du ROB traduisent une approche pragmatique et équilibrée des mobilités.

Elles s'appuient sur :

- la rénovation et l'aménagement des grands axes de circulation,
- le développement des mobilités douces (pistes cyclables, cheminements piétons),
- l'amélioration de l'accessibilité pour tous (personnes à mobilité réduite, seniors, familles),
- l'adaptation des politiques de stationnement,
- l'intégration des nouvelles infrastructures de transport (notamment la ligne 15 du Grand Paris Express).

L'objectif est de construire une ville plus fluide, plus sûre et plus facile à vivre au quotidien.

7. Une ville active : sport et bien-être pour tous

Le sport constitue un levier majeur de santé publique, de cohésion sociale et de qualité de vie. Les orientations budgétaires visent à renforcer l'accès à la pratique sportive pour tous les publics. Elles reposent notamment sur :

- le soutien aux associations sportives et aux clubs,
- le développement et la modernisation des équipements sportifs,
- l'ouverture de pratiques sportives à un public élargi,
- le développement du sport-santé,
- l'organisation d'événements sportifs fédérateurs.

Cette orientation vise à faire du sport un outil central de bien-être et de lien social.

8. Une ville bien gérée : rigueur, responsabilité et soutenabilité financière

L'ensemble de ces engagements s'inscrit dans un cadre de gestion rigoureuse et responsable. Dans un contexte de contraintes accrues sur les finances publiques, la municipalité affirme une ligne claire : concilier ambition et maîtrise des équilibres financiers.

Les orientations du ROB reposent ainsi sur :

- une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement,
- la recherche d'efficacité dans l'action publique,
- la préservation de la capacité d'investissement de la collectivité,
- le maintien d'une fiscalité faible à l'échelle du Territoire et du Département,
- le soutien aux agents municipaux, garants de la qualité du service public.

II. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026

1. Propos introductif

Le contexte et les mesures de la loi de finances 2026

Les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 s'inscrivent dans un contexte national marqué par des évolutions législatives et réglementaires impactant directement les finances locales. Dans ce cadre, la Ville de Montrouge construit son budget sur des hypothèses prudentes, intégrant les principales mesures issues de la loi de finances.

En matière de dépenses de personnel, **la hausse du taux de contribution employeur à la CNRACL** constitue un facteur d'évolution significatif. À compter du 1^{er} janvier 2026, ce taux est porté à 37,65 % au lieu de 34,65 % (+ 3 points), générant une augmentation mécanique des charges de personnel pour la collectivité de 360 K€.

S'agissant des mécanismes de péréquation, la contribution de la Ville au Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est estimée à 1,4 M€, soit un niveau reconduit par rapport à l'exercice précédent. Cette hypothèse est retenue dans un contexte lié notamment à l'évolution des règles de répartition à la suite de la décision du Conseil constitutionnel n°2024-1085 QPC du 25 avril 2024.

Enfin, en matière de fiscalité, la loi de finances pour 2025 (article 110) a recentré le champ d'application de **la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les seuls locaux à usage d'habitation**. Cette nouvelle mesure est intégrée dans les prévisions budgétaires 2026 soit la perte de 466 K€ après la compensation.

Le contexte financier local

Malgré un contexte contraint marqué par un effet de ciseau entre des recettes peu dynamiques et des dépenses en hausse imposées par la loi de finances, **la Municipalité continue de faire le choix d'une stratégie financière à la fois ambitieuse et rigoureuse, permettant de financer son projet politique tout en préservant les équilibres de la collectivité.**

Le programme d'investissement de 230 M€ sur 7 ans constitue un engagement fort pour améliorer durablement le cadre de vie des habitants, moderniser les équipements publics, accompagner la transition écologique et la haute qualité du service public rendu à la population dans tous les domaines. Cet effort ne se limite pas aux infrastructures : il s'accompagne également d'un nouvel effort d'investissement volontaire en faveur du personnel municipal, à travers l'amélioration des conditions de travail, le renforcement du pouvoir d'achat et la valorisation de l'engagement des agents, condition indispensable à un service public de qualité.

Pour assurer le financement de ces priorités, la Ville mobilise l'ensemble de ses leviers de manière responsable. Elle conduit une politique active de maîtrise des dépenses, en optimisant ses charges de fonctionnement et en recherchant des gains d'efficacité. Parallèlement, elle veille à optimiser ses recettes, en mobilisant les financements externes en lien étroit avec ses partenaires institutionnels et partenaires privés et en actualisant ses tarifs dans le respect de l'évolution de l'inflation. Dans ce cadre, le recours à l'emprunt, à hauteur de 12 M€ en 2026, s'inscrit dans une logique soutenable, en complément des ressources propres, du FCTVA et des cofinancements, afin d'accompagner les investissements, en restant dans une gestion sérieuse. En parallèle, la Municipalité fait le choix d'une

évolution de 5 points de la fiscalité locale sur le foncier bâti, permettant de dégager des recettes supplémentaires.

Cette trajectoire financière demeure strictement contrôlée et respecte les fondamentaux d'une gestion saine, avec une épargne brute cible supérieure à 8 %, une épargne nette positive sur l'ensemble du mandat, un fonds de roulement suffisant et une capacité de désendettement inférieure à 10 ans.

2. Le fonctionnement

2.1. Recettes de fonctionnement

Au total, les recettes réelles de fonctionnement devraient s'établir à 103 millions d'euros en 2026.

Chapitre	BP 2025	Orientations BP 2026
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	303 000	300 000
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	14 422 106	13 700 000
73 IMPOTS ET TAXES	69 940 692	77 463 000
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	10 047 776	9 940 000
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 256 785	1 400 000
Total Recettes	95 970 359	102 803 000

a. La fiscalité : 77 463 K€

La fiscalité des ménages : 50,6 millions d'euros

Concernant la fiscalité des ménages, l'hypothèse centrale est une évolution du taux communal de taxe foncière sur les propriétés bâties (+ 5 points) complétée par une revalorisation forfaitaire des bases à + 0,8 %. Les recettes de fiscalité devraient s'établir à 50,6 millions d'euros.

Taxes	Montant M €
Taxe foncière propriété bâti	37,4
Taxe foncière propriété non bâti	0,02
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1,7
Compensation taxe d'habitation (CoCo)	11,5
Total	50,6

À noter que Montrouge dispose du plus bas taux du Territoire Vallée Sud Grand Paris.

Nom	Population	Taux foncier bâti 2024
Montrouge	47 922	19,98%
Clamart	55 019	22,98%
Châtillon	37 068	25,51%
Châtenay-Malabry	35 294	26,93%
Antony	63 991	27,90%
Bourg-la-Reine	21 116	28,33%
Bagneux	43 874	33,47%
Sceaux	20 817	35,53%
Fontenay-aux-Roses	24 968	33,83%

Malakoff	30 470	35,49%
Le Plessis-Robinson	29 390	37,06%
Moyenne du panel		29,73%
Moyenne strate 20-50 000 département 92.		25,74%
Moyenne nationale		35,63%

Les autres taxes et compensations : 26,6 millions d'euros

- Attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris stable : 21,1 millions d'euros
- Droits de mutation stable : 3,5 millions d'euros
- Taxe sur la consommation finale d'électricité stable : 0,85 million d'euros
- Taxe sur la publicité stable : 0,14 million d'euros
- Taxe de séjour stable : 1 million d'euros

b. Recettes des services et autres : 15 400 K€

Dans « autres recettes », sont concernés principalement :

- En 2026, **les recettes tarifaires** sont estimées à 13 700 K €. Elles proviennent de la facturation des crèches, de l'accueil périscolaire, de la restauration scolaire, de l'Espace Colucci, du stationnement ainsi que du forfait post-stationnement et plus généralement de l'ensemble des services offerts par la collectivité.
- Les autres **produits de gestion** tels que les locations d'immeuble (appartements et locaux commerciaux), la redevance des marchés forains et le loyer relatif à l'Hôtel d'activités et les écritures comptables de régularisation seront inscrites à hauteur de 1 400 K € d'euros.

Enfin, les atténuations de charge de personnel relatives aux détachements et aux arrêts maladie sont évaluées à 300 K€ pour 2026.

c. Les dotations et subventions : 9 940 K€

La Dotation globale de fonctionnement (DGF) : 2 100 K€

Dans l'attente des notifications définitives prévues au printemps, le budget 2026 intègre une hypothèse prudente de diminution de la dotation forfaitaire de 0,2 M€ par rapport au montant perçu en 2025, portant ainsi son niveau prévisionnel à 2,1 M€.

Les subventions de fonctionnement du Conseil départemental : 1 015 K€

Conformément au contrat de développement signé entre la Ville de Montrouge et le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, les engagements réciproques portent sur quatre thématiques :

- Structures municipales petite enfance ;
- Activités culturelles (événementiel et médiathèque) ;
- Activités sportives ;
- Coordination gérontologique.

La programmation du Contrat départemental (sur 3 ans, 2024-2026) prévoit un co-financement en subvention de fonctionnement à hauteur de 1 015 K €.

Les subventions de la Caisse d'allocations familiales (Caf) et des autres organismes sociaux : 5 800 K€

Elles concernent les participations relatives à la petite enfance et aux activités périscolaires. Le montant 2026 relatif à la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caf des Hauts-de-Seine est évalué à 4 300 K€. À cela s'ajoute la subvention pour le service de soins infirmiers (1200 K€) et la subvention pour le Centre municipal de santé (300 K€).

Les autres dotations et subventions : 1025 K€

Elles concernent notamment le FCTVA pour les dépenses de fonctionnement, ou encore les compensations et exonérations.

À noter que la loi de finances 2025 (article 110) a instauré une mesure visant à recentrer l'application de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) sur les seuls locaux à usage d'habitation. La THRS a été compensée à hauteur de 466 K€ en 2025 sur les 900 K€ perdus par rapport à 2024. Ce montant est reconduit en 2026.

2.2 Les dépenses de fonctionnement : 91,766 millions d'euros

Les dépenses de fonctionnement concernent notamment les frais de personnel, les charges à caractère général, les subventions versées aux associations, les dotations aux amortissements des investissements. Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'établir à 91,8 millions d'euros selon les hypothèses ci-après.

Chapitre	BP 2025	Orientations budgétaires 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 524 326	18 250 000
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 900 000	52 000 000
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	12 724 720	11 910 000
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	7 359 930	8 046 000
66 CHARGES FINANCIERES	1 491 092	1 500 000
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	120 000	60 000
Total Dépenses	90 120 068	91 766 000

a. Les dépenses de gestion : 18,25 millions d'euros

Les dépenses de gestion concernent les achats de prestations de services, de fluides, de fournitures d'entretien et de petits équipements, l'entretien et réparation de notre patrimoine (biens immobiliers et mobiliers). Le montant estimé en 2026 serait de 18,25 millions d'euros.

b. Les frais de personnel : 52 millions d'euros

Les dépenses de personnel sont estimées à 52 millions, soit une évolution de l'ordre de + 2 % traduisant la volonté de la Municipalité de concilier rigueur de gestion, qualité du service public et attention portée aux conditions de travail des agents.

Cette évolution s'explique par des charges supplémentaires incompressibles imposées par des dispositions réglementaires, représentant un coût global de + 500 K€, dont les principales mesures sont :

- la nouvelle hausse de trois points de la cotisation CNRACL au 1^{er} janvier 2026 (0,36 M€)
- les dépenses liées à l'organisation des élections municipales (0,14 M€).

Au-delà de ces contraintes, **la Municipalité fait le choix d'assumer une orientation politique forte en 2026 en faveur du pouvoir d'achat des agents, de la reconnaissance de leur engagement, de leur motivation et de leur résultat ainsi que de l'attractivité de la fonction publique territoriale.** Face aux tensions croissantes sur le marché de l'emploi public et aux difficultés de recrutement dans certains secteurs, **la Municipalité affirme une ambition claire : fidéliser, valoriser et attirer les talents indispensables à la qualité du service public local.**

Cette stratégie volontariste se traduit par un ensemble de mesures concrètes et immédiatement perceptibles pour les agents :

- une prise en charge renforcée des frais de transport des agents à hauteur de 75 % au lieu de 50 % (pass navigo) ;
- le renforcement de l'attractivité des métiers de la petite enfance, via l'extension du « bonus attractivité », cofinancé à 66 % par la Caisse d'allocations familiales ;
- la montée en puissance de la participation employeur à la mutuelle et à la prévoyance, conformément aux engagements pris fin 2025 ;
- la revalorisation du complément indemnitaire annuel (CIA) pour l'ensemble des agents titulaires et contractuels afin de mieux valoriser leur engagement, leur motivation et la qualité du service rendu aux usagers.

Ces mesures, représentant un effort de 0,6 M€, traduisent un engagement fort en faveur du pouvoir d'achat des agents, tout en constituant un levier déterminant pour attirer et recruter sur des métiers en tension.

Par ailleurs, la Municipalité accompagne la mise en œuvre de ses politiques publiques par un renforcement ciblé des effectifs (0,2 M€), tout en poursuivant une gestion responsable des carrières, intégrant le glissement vieillesse-technicité, les avancements d'échelons, de grades et les promotions internes (0,4 M€).

Ainsi, la collectivité parvient à concilier maîtrise de sa masse salariale et investissement dans le capital humain, en faisant des agents municipaux un pilier central de la qualité du service public.

L'ensemble de ces éléments porte les crédits de personnel du budget primitif 2026 à 52 M€.

c. Les atténuations de produits : 11,9 millions d'euros

Le FNGIR : 8,8 millions d'euros

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) a été institué dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale mise en œuvre en 2011 et qui a vu le transfert de la part départementale de taxe d'habitation aux communes et aux intercommunalités et le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale (CET).

Ce fonds de garantie individuelle des ressources attribue une dotation annuelle aux collectivités « perdantes » ou effectue un prélèvement annuel sur les recettes fiscales des collectivités

« gagnantes ». La Ville a fait l'objet d'un prélèvement annuel sur ses recettes fiscales de 8,8 millions d'euros.

La contribution de la Ville au FPIC : 1,4 million d'euros

Le fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) a été créé par l'article 58 de la loi de finances pour 2012 qui pose les modalités de son fonctionnement (prélèvement et répartition). Le fonctionnement du FPIC repose sur des collectivités contributrices (versements) et des collectivités bénéficiaires (versements) à l'identique du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) ou du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) mis en œuvre en 2011 sans coût budgétaire pour l'État (somme des prélèvements = somme des versements).

En 2024, ont été contributeurs au FPIC : les Établissements publics à coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté d'agglomération / communauté de communes) ou les Établissements publics territoriaux pour les communes de la Métropole du Grand Paris (MGP) dont le potentiel financier par habitant est supérieur à 90 % de la moyenne constatée au niveau national.

À la suite de la décision du n°2024-1085 QPC du 25 avril 2024, le Conseil constitutionnel a censuré la répartition dérogatoire au droit commun du FPIC et propre aux communes de la MGP. Pour rappel entre 2016 et 2024, la répartition entre les communes membres d'un même établissement public territorial était effectuée au prorata des montants prélevés sur chaque commune en 2015.

Pour 2026, la répartition sera effectuée selon les modalités de droit commun, selon le potentiel financier par habitant et la population des communes. L'hypothèse de prévision budgétaire serait de 1,4 million € soit une reconduction du montant payé en 2025.

Le fonds de solidarité de la région Île-de-France (FSRIF) : 0,8 million d'euros

En 2023, la Ville a été pour la première fois contributrice au FSRIF à hauteur de 0,33 million d'euros. En entrant dans le dispositif, la cotisation a été réduite de moitié. Le montant prévu pour le budget 2025 est estimé à hauteur de 0,8 million d'euros correspondant au réalisé 2025.

Le prélèvement relatif aux amendes de police : 0,5 million d'euros

Celui-ci est estimé à 0,5 million d'euros.

Le reversement de la taxe de séjour : 0,4 million d'euros

Celui-ci est estimé à 0,4 million d'euros.

d. Les autres charges de gestion courante : 8 millions d'euros

Les subventions versées aux associations : 678 K€

La Municipalité fait le choix de maintenir le montant global des subventions votées au profit du milieu associatif pour une enveloppe de 678 K€.

La subvention d'équilibre au CCAS : 1,973 million d'euros

La subvention d'équilibre s'établit à 1 973 K€.

Les flux financiers avec VSGP : 3 300 K€

À la suite de la création de deux nouveaux établissements intercommunaux au 1^{er} janvier 2016, la Métropole du Grand Paris (MGP) et Vallée Sud Grand Paris (VSGP), un Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT) a été créé au profit de chaque "établissement public territorial" pour le versement des dotations. Le montant prévisionnel 2026 serait de 3 300 K€.

Les autres charges de gestion : 2,1 millions d'euros

Les autres charges de gestion courante concernent les indemnités aux élus, la subvention versée à la caisse des écoles, les contributions obligatoires aux syndicats (Vélib, Sigeif, Sipperec) et les participations aux frais de scolarité. Les droits d'usage de l'informatique en nuage (hébergement et plateforme) et les écritures prévisionnelles de régularisation comptable. Le montant prévisionnel 2026 serait de 2 095 K€.

e. Les intérêts de la dette : 1,5 million d'euros

Les intérêts pour l'année 2026 s'élèveraient à 1,5 million d'euros.

Les soldes intermédiaires de gestion seraient les suivants :

	BP 2025	Orientations budgétaires 2026
Epargne de gestion	7 461 383	12 597 000
- (charges financières+ charges exceptionnelles)	1 611 092	1 560 000
= Epargne Brute	5 850 291	11 037 000
- Capital de la dette	4 318 556	4 320 000
= Epargne nette	1 531 735	6 717 000

3. L'investissement : 24,8 M€

3.1 Les dépenses d'investissement : 32,6 millions d'euros

Celles-ci sont composées du remboursement des emprunts pour 4,3 millions d'euros, d'opérations équilibrées en dépense et en recette pour 3,5 millions d'euros ainsi que les dépenses d'équipements de la ville pour 24,8 millions d'euros.

Sur les dépenses d'équipements, on peut distinguer deux types d'investissements :

- Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie (12,8 millions d'euros) ;
- Les projets relatifs à la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services (12 millions d'euros).

a. Les projets relatifs à l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie : 12,8 millions d'euros

Les principaux projets sont présentés ci-après :

L'extension et embellissement du parc Schuman (AP/CP) : 3,7 millions

OPERATION SCHUMAN	Montant
CP antérieurs	845 002
CP 2025	5 220 181
CP 2026	3 740 989
Total	10 006 172

Agrandir et embellir le square Schuman est un choix fort de l'équipe municipale qui affirme par ce projet sa volonté de végétaliser la ville, d'enrichir la biodiversité et de proposer des espaces publics apaisés et partagés. En effet, le projet du square Schuman porte trois ambitions :

- terminer l'aménagement du cœur de ville, ce qu'on appelle la « place-parc », reliant les trois bâtiments emblématiques l'Hôtel-de-Ville, le Beffroi et l'Église notamment par la requalification de la rue Gabriel Péri entre Ginoux et République et un nouveau parvis pour l'Église Saint Jacques ;
- accroître la végétalisation du parc tout en conservant son ambiance intimiste : + 2 311 m² d'espaces verts, + 131 arbres, + 380 m² de mur végétal, 1 bassin d'eau naturel...
- rendre totalement accessible ce parc aux personnes à mobilité réduite et l'ouvrir sur le quartier avec 3 nouvelles entrées ;
- animer avec notamment un restaurant de qualité.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 3,7 millions d'euros.

La végétalisation et l'adaptation de la ville aux enjeux climatiques : 1,3 million

La Municipalité poursuit son engagement en faveur d'une ville plus verte et résiliente, conformément aux orientations du mandat et aux enjeux d'adaptation climatique. Dans ce cadre, les crédits consacrés aux espaces verts permettent d'accélérer la végétalisation de l'espace public, de développer la présence du végétal comme levier de rafraîchissement urbain et d'améliorer durablement le cadre de vie. Cette dynamique se traduit notamment par la mise en œuvre de nos 4 plans (arbres, nichoir, interstice, bulbe), l'embellissement de nos parcs, l'aménagement des conditions favorables à l'agriculture urbaine dans nos jardins pédagogiques et écoles.

Le montant prévisionnel des crédits de paiement relatif à l'autorisation de programme est de 1,3 million d'euros.

La modernisation de l'éclairage public et des équipements de voiries : 3,8 millions

La Municipalité poursuit en 2026 la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) dans le cadre d'un marché global de performance, véritable levier de transformation du cadre de vie et de transition écologique.

Les dépenses d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore (1,4 M€) traduisent la montée en puissance de ce programme structurant, qui vise à moderniser l'ensemble du parc d'éclairage, améliorer la sécurité des espaces publics et réduire significativement les consommations énergétiques et la pollution lumineuse.

En parallèle, les investissements consacrés aux équipements de voirie (2,4 M€) participent à la qualité, à la sécurité et à l'attractivité de l'espace public.

La requalification du quartier Péri/Ginoux/Gautier (AP/CP) : 0,4 million d'euros

OPERATION GINOUX GAUTIER	Montant
CP antérieurs	10 599 690
CP 2025	963 972
CP 2026	379 338
Total	11 943 000

Le quartier Péri-Ginoux-Gautier, inauguré en juin 2025, a été complètement transformé pour en faire un quartier beaucoup plus vert, plus accessible aux vélos, plus agréable pour les piétons, plus commerçant. Le montant prévisionnel des crédits de paiement est de 0,4 million d'euros en 2026.

Les fonds de concours versés pour le développement des logements sociaux : 0,5 million d'euros

La Municipalité s'engage à développer la mixité sociale dans le cadre des obligations de la Loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU) et du contrat de mixité sociale signée avec l'État. Par deux délibérations de 25 septembre 2025, la Ville s'est engagée à verser à SOHP un montant de 1,5 million d'euros sur 3 ans pour la construction de 39 logements sociaux situés aux Halles de Montrouge et pour la construction de 16 logements sociaux sise 37 rue Périer et 114-118 avenue de la République à Montrouge. Une enveloppe de 0,5 million d'euros en 2026 sera prévue pour accompagner ces deux opérations.

Les transactions foncières et immobilières : 1 million

L'inscription d'un montant de 1 million d'euros au titre des transactions foncières et immobilières traduit la volonté de la Municipalité de poursuivre une politique active de maîtrise foncière. Cette enveloppe permettra de saisir les opportunités d'acquisition stratégique, nécessaires à la mise en œuvre des projets urbains, d'équipements publics et d'aménagement du territoire. Elle vise également à anticiper les besoins futurs de la commune, en garantissant la disponibilité de réserves foncières adaptées aux orientations de développement. Cette démarche s'inscrit dans une logique de gestion patrimoniale dynamique et de valorisation à long terme des actifs de la collectivité.

La gare Châtillon-Montrouge : 355 K€

Dans quelques mois, le quartier gare de Châtillon-Montrouge connaîtra une transformation majeure avec l'arrivée de la ligne 15 sud du Grand Paris Express, en interconnexion avec la ligne 13 du métro et le tramway T6. Cette nouvelle gare, dont la mise en service est prévue au printemps 2027, accueillera chaque jour des dizaines de milliers de voyageurs, renforçant fortement l'attractivité de ce secteur stratégique. Cette évolution constitue une opportunité unique de repenser en profondeur le sud de la ville. Conformément aux attentes exprimées lors de la concertation, la collectivité porte l'ambition de créer un quartier plus vert et plus vivant. Le projet s'organise autour de la réalisation d'une grande place-parc en cœur de quartier, largement végétalisée, autour de laquelle se développeront de nouveaux logements, commerces et équipements, contribuant à renforcer l'animation et la qualité de vie. C'est ce projet qu'il convient d'imaginer avant d'être présenté aux Montrougiennes et Montrougiens et pour lequel des frais d'études sont engagés.

b. Les projets relatifs à la création, la rénovation, l'entretien des bâtiments municipaux et équipement des services : 12,2 millions d'euros

Les principaux projets sont présentés ci-après :

Travaux d'extension et d'embellissement de l'école et du gymnase Rabelais et du centre de loisirs Delerue (AP/CP) : 2,8 millions

OPERATION RABELAIS	Montant
CP antérieurs	3 667 700
CP 2025	5 541 744
CP 2026	2 790 555
Total	12 000 000

En janvier 2025, la Ville a inauguré la réhabilitation de la plus ancienne de ses écoles – l'Ecole Rabelais - en école « vertueuse » et de son accueil de loisirs Les petits Gargantua : des équipements qui favorisent le bien manger, le bien grandir, la **performance énergétique**, la **végétalisation** et la **lutte contre les îlots de chaleur**.

Plus concrètement, les travaux comprennent

- **Réhabilitation du groupe scolaire Rabelais**
 - o Une école plus sobre d'un point de vue énergétique : isolation thermique des bâtiments, amélioration de la qualité de l'air, modernisation du système de chauffage central grâce à l'installation d'une pompe à chaleur utilisant les calories de l'air, rénovation des toitures, installation de radiateurs utilisant la chaleur des calculs numériques et création de sanitaires supplémentaires.
 - o Une école plus confortable favorisant les apprentissages : rénovation et amélioration de tous les espaces, création de sanitaires, traitement acoustique des salles de classe, réaménagement de la salle de maîtres en salle mutualisée
- **Extension et rénovation de la cuisine et des réfectoires**
 - o Une cuisine et des réfectoires rénovés et plus confortables : agrandissement du réfectoire, création d'une cuisine moderne.
 - o Une école du "bien-manger" : création d'une cuisine pédagogique et déploiement d'ateliers pédagogiques.
 - o Des déjeuners "zen » : traitement acoustique des réfectoires.
- **Réaménagement du centre de loisirs Les petits gargantua (anciennement Delerue) favorisant les apprentissages** : création de deux accueils séparés, des grandes salles d'activités dont une salle de bricolage, une salle informatique et une cuisine pédagogique, un espace extérieur pour les activités sportives et un jardin pédagogique pour pratiquer l'agriculture urbaine.
- **Réhabilitation du gymnase Rabelais plus sobre d'un point de vue énergétique** : remplacement de la chaufferie actuelle par une pompe à chaleur renouvelable, rénovation de la toiture, mise en place de centrales de traitement d'air.

Le montant prévisionnel des travaux en 2026 est de 2,8 millions d'euros.

La création de la Maison de la parentalité / la réhabilitation du jardin d'enfants des Oliviers et de la PMI : 0,9 million €

La Municipalité poursuit en 2026 une politique volontariste en faveur des familles et de la petite enfance, à travers une opération structurante regroupant, au sein d'un même site, plusieurs équipements complémentaires.

Ouverte au public depuis septembre 2025, **la Maison de la parentalité** y trouvera, en avril prochain, son implantation définitive au 47 avenue Henri Ginoux. Véritable lieu ressource, elle propose un accompagnement global à destination des familles, des parents et des futurs parents, en offrant un espace d'écoute, de conseil et de soutien, au plus près de leurs besoins. Son installation permettra également l'ouverture d'un Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), espace gratuit, anonyme et sans inscription, destiné aux enfants de moins de 6 ans accompagnés de leurs parents. Ce lieu favorise les échanges, soutient la parentalité et contribue à prévenir l'isolement des familles.

Dans ce même ensemble, **le jardin d'enfants des Oliviers** fait l'objet d'une réhabilitation en profondeur avec pour objectif d'améliorer la qualité d'accueil des jeunes enfants en leur offrant un environnement adapté, sécurisé et favorable à leur développement et la qualité de vie au travail du personnel municipal.

Enfin, la rénovation de la **Protection maternelle et infantile (PMI)**, conduite en lien avec le Département des Hauts-de-Seine, vient compléter cette opération en renforçant l'accompagnement des familles dès les premiers mois de l'enfant.

Le montant prévisionnel des travaux en 2026 est de 0,9 million d'euros.

L'entretien et la rénovation des bâtiments « petite enfance », école et centre de loisirs : 2 millions

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la qualité des conditions d'accueil des enfants et des équipes éducatives. À ce titre, des crédits à hauteur de 2 M€ sont inscrits pour l'entretien et la rénovation des bâtiments de la petite enfance scolaires et des centres de loisirs. Cette enveloppe permettra de réaliser des travaux de maintenance, de modernisation et de mise aux normes des équipements, afin d'assurer la sécurité des usagers, d'améliorer le confort d'usage et de renforcer la performance énergétique des bâtiments, dans une logique de gestion durable du patrimoine communal. Parmi les travaux : la réfection de la toiture des écoles Boileau et Queneau, la poursuite du déploiement du plan canicule dans les écoles et établissements de la petite enfance, le remplacement par double vitrage les fenêtres de la cantine à l'école élémentaire Buffalo, les travaux de sécurisation des équipements et PPMS...

Les infrastructures numériques : 0,9 million €

Porteur de nombreuses avancées sociétales, technologiques, environnementales, solidaires, le numérique est un enjeu pour la Ville. Engagée depuis plusieurs années dans une politique de promotion du numérique, la Ville de Montrouge déploie de multiples outils afin d'une part de faciliter l'accès des usagers aux services publics et d'autre part de dématérialiser ses procédures.

Un engagement qui se matérialise par l'obtention, du label 5@ décerné par l'association Villes Internet, toujours renouvelé. Celui-ci récompense la démocratisation des technologies d'information et la facilitation des relations entre la collectivité et les citoyens.

C'est plus de 182 actions qui sont valorisées dans la candidature de la Ville déposée auprès de Villes Internet, visant à mettre l'innovation numérique au cœur des évolutions structurantes comme le

démontrent les secteurs de la relation client, la mobilité collaborative, l'économie circulaire, la Ville intelligente ou encore les nouveaux outils de gouvernance.

La Ville s'est également inscrite dans le parcours initié par l'ANSSI pour la sécurisation de ses systèmes d'informations.

Le montant prévisionnel d'investissement serait de l'ordre de 0,9 million d'euros pour 2026.

Le déploiement du dispositif de vidéoprotection : 0,3 million €

La Municipalité poursuit sa stratégie en matière de sécurité et de prévention à travers le déploiement du dispositif de vidéoprotection. À ce titre, des crédits à hauteur de 0,3 M€ sont inscrits afin de permettre l'installation de nouvelles caméras sur le territoire communal. Cette enveloppe contribuera à renforcer la couverture du dispositif et à en garantir l'efficacité ainsi que la continuité de service.

Le déploiement du Système de management de l'énergie : 0,5 million €

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la transition énergétique et de la maîtrise des consommations sur son patrimoine communal. À ce titre, des crédits à hauteur de 520 k€ sont inscrits pour le déploiement d'un système de management de l'énergie. Cette enveloppe permettra la mise en place d'outils de suivi, d'analyse et d'optimisation des usages énergétiques, ainsi que la conduite d'actions concrètes visant à améliorer la performance des bâtiments, afin de réduire durablement les dépenses de fonctionnement, de limiter l'empreinte environnementale de la collectivité et de répondre aux objectifs réglementaires en matière de sobriété énergétique.

L'entretien et rénovation des bâtiments culturels 0,7 million d'euros

L'inscription budgétaire est principalement dédiée aux frais d'études liés au projet de rénovation de l'Espace Colucci. L'ambition est de créer davantage de salles de répétitions et d'activités, de valoriser les espaces existants, de rénover le cinéma, de proposer de nouveaux usages (restauration, espaces de répétition, rooftop). C'est aussi rendre le bâtiment plus sobre et efficient, performant d'un point de vue énergétique et d'améliorer les accès et les circulations de tous dans le bâtiment et le rendre 100 % accessible.

Le budget participatif montrougien 300 K€

La Municipalité poursuit son engagement en faveur de la participation citoyenne à travers la mise en œuvre des projets lauréats du Budget participatif montrougien (BPM) 2025-2026. À l'issue du vote organisé en novembre 2025, 13 projets ont été retenus par les habitants, traduisant la richesse des initiatives citoyennes et l'attachement des Montrougiens à l'amélioration de leur cadre de vie.

Une enveloppe de 0,3 M€ est consacrée à la réalisation de ces projets, qui seront progressivement déployés sur le territoire.

3.2 Les recettes d'investissement

L'ensemble de ces projets est financé par :

- Les subventions : 2,1 millions d'euros
- La régularisation comptable du 16-18 République : 2,6 millions d'euros équilibrée en dépenses et en recettes
- Les opérations pour compte de tiers : 0,9 million équilibrées dépenses et en recettes

- Le Fonds de compensation pour la valeur ajoutée et la taxe d'aménagement : 4 millions d'euros
- L'autofinancement : 11,1 millions d'euros
- Le recours à de nouveaux emprunts : 11,9 millions d'euros.

III. LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette est constituée de 19 emprunts auprès de 7 organismes.

L'encours au 31 décembre 2025 est de 45,3 millions d'euros.

Prêteur	CRD au 31/12/2025	% du CRD
Agence France Locale	13 187 500 €	29,10%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	9 750 000 €	21,51%
SOCIETE GENERALE	8 000 000 €	17,65%
SFIL CAFFIL	5 170 000 €	11,41%
CREDIT MUTUEL	3 526 058 €	7,78%
CREDIT AGRICOLE	4 800 000 €	10,59%
CAISSE D'EPARGNE	887 500 €	1,96%
Ensemble des prêteurs	45 321 058 €	100,00%

	Nombre de lignes	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	18	44 921 058 €	2,95%
Revolving non consolidés	1	400 000 €	2,10%
Revolving consolidés		0 €	0,00%
Total dette	19	45 321 058 €	2,95%
Revolving - Disponibles	0 €		
Total dette + disponible	45 321 058 €		
Swaps	2	1 170 000 €	0,29%
Options	0	0 €	-
Total dérivés	2	1 170 000 €	0,29%

La structure de la dette est répartie entre 57 % à taux fixe et 43 % à taux variable dont 21 % indexée sur le livret A.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	25 721 058 €	56,75%	3,35%
Variable	9 850 000 €	21,73%	2,65%
Livret A	9 750 000 €	21,51%	2,21%
Ensemble des risques	45 321 058 €	100,00%	2,95%

Au 31 décembre 2024, la Ville de Montrouge était la ville la moins endettée du territoire selon les données de la DGFIP.

Nom	Population	Dettes par habitant au 31/12/2024
Montrouge	47 922	872
Bagneux	43 874	1 086
Malakoff	30 470	1 154
Fontenay-aux-Roses	24 968	1 181
Le Plessis-Robinson	29 390	1 413
Châtenay-Malabry	35 294	1 683
Bourg-la-Reine	21 116	1 668
Châtillon	37 068	1 905
Clamart	55 019	2 178
Sceaux	20 817	2 532
Antony	63 991	2 695
Moyenne du panel		1 716
Moyenne strate 20 000 à 50 000 hab.		960

IV. STRUCTURE ET ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

L'évolution prévisionnelle des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel s'inscrivent en 2026 dans une trajectoire maîtrisée, avec une évolution de +2 %, pour atteindre 52 M€, malgré des contraintes réglementaires nouvelles estimées à 0,5 M€ (hausse de la cotisation CNRACL et organisation des élections municipales).

Dans ce contexte, la Municipalité fait le choix d'une politique de ressources humaines à la fois responsable et volontariste, conciliant maîtrise de la masse salariale, qualité du service public et amélioration des conditions de travail des agents.

Un ensemble de mesures en faveur du pouvoir d'achat et de l'attractivité (prise en charge des transports, revalorisation indemnitaire, protection sociale, soutien aux métiers en tension), représentant 0,6 M€, est ainsi mis en œuvre afin de fidéliser les agents et de renforcer la capacité de recrutement de la collectivité.

Parallèlement, la Ville poursuit une gestion dynamique des carrières (GVT, avancements, promotions) et adapte ses effectifs de manière ciblée pour accompagner ses priorités de service public.

→ Lire 2.1.2 b

Chapitre	BP 2025	Orientations budgétaires 2026
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	50 900 000	52 000 000

La structure des effectifs

La répartition provisoire des effectifs en 2026 sur la base du tableau des effectifs

Filière administrative	192
Filière animation	86
Filière enseignement artistique	46
Filière emplois fonctionnels	3
Filière médico-social	165
Filière medico-technique	5
Filière patrimoine et bibliothèques	17
Filière police municipale	22
Filière social	84
Filière sportif	25
Filière technique	455

1 100 agents décomposés comme suit :

- Catégories A : 183 agents
- Catégories B : 238 agents
- Catégories C : 679 agents

Les emplois permanents représentent 1 100 agents.

La Ville emploie également des agents non permanents tels que les emplois saisonniers, les vacataires, stagiaires, apprentis, etc.

Les emplois permanents représentent 964 ETP en 2025.

Les titulaires représentent 676 ETP et les non titulaires représentent 288 ETP.

Tous motifs confondus, la Ville compte, sur les postes permanents 127 entrées pour l'année 2025 et 99 sorties.

Les impacts en 2026 des obligations légales et réglementaires

Le glissement vieillesse technicité (avancement d'échelon, avancements de grade, promotion interne) a eu un impact maîtrisé sur la masse salariale exécutée de 50 M€.

Le temps de travail effectif annuel d'un agent à temps plein est de 1607 heures ce qui correspond au temps de travail légal.

La formation

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux. Dans ce cadre juridique rénové, la formation professionnelle « tout au long de la vie » fait de l'agent l'acteur principal de son parcours professionnel, en lui offrant une plus grande souplesse dans l'organisation de sa carrière et de son parcours professionnel.

La loi n° 84-594 du 12 juillet 1984, modifiée en profondeur par la loi du 19 février 2007, détermine les différents types de formation offerts aux agents territoriaux. Elle distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

Budget plan de formation 2026

- Droit de tirage CNFPT : 300 K€
- Formations payantes hors CNFPT en 2026 : 130 K€

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2026.